

Espoir des Enfants de la commune de Ouangani
2, ruelle Foyer des Jeunes
HAPANDZO

97670 Coconi. Mayotte
Tel : 0639 606688 / 0767717613 / 0630 106766

Twitter : @LOuangani

Mail : lesenfantsdelespoir@yahoo.com

Référence : 08/ oct./19



le 13 octobre 2019

A

Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance de Mayotte

Objet : Plainte pour mise en danger de la vie des élèves et maltraitance
Lettre recommandée avec accusé de réception.

Monsieur le Procureur,

Cette plainte est portée par l'Association, dont le titre et les coordonnées sont indiqués à l'entête de cette missive. Cette plainte est contre le maire de la commune d'Ouangani et la mairie d'Ouangani, personne morale (place Zakia, 97670 Ouangani).

Pour rappel, les écoles de la commune d'Ouangani, n'ont pas un avis favorable de la commission départementale de l'hygiène et de sécurité. Seules des dérogations permettent aux autorités de forcer les entrées de ces écoles. Pas d'extincteur, pas d'alarmes incendie pour ne citer que cela. Mais ceci a déjà fait l'objet d'une plainte du 19 février 2019, dont nous attendons toujours des suites.

Pour cette fois, nous vous saisissons, monsieur le Procureur, pour des cas de maltraitance et de mise en danger de nos enfants. En effet les services de la mairie d'Ouangani, font dormir nos enfants sur le sol pendant la pause méridienne (voir les images jointes). Les enfants se couchent à même le béton avec la poussière et la chaleur (+30°C). Ils sont mis dans des conditions dégradantes, qui n'ont pas leur place dans un département français.

Le taux d'encadrement entre 11h30 et 13h, est de 6 « animateurs » pour presque 200 élèves, ce qui fait 1 animateur pour environ 33 enfants. Nous pensons que l'encadrement est insuffisant par rapport aux exigences prévues pour les enfants de moins de 6 ans.

Ce taux d'encadrement faible conduit à des situations difficile, car les enseignants et les ATSEM qui reprennent à 13h, font état des enfants laissés dans leurs saletés pendant 2 heures.

Nous dénonçons avec force le dispositif mis en place par la mairie de Ouangani, qui ne respecte ni les exigences sécuritaires, ni hygiéniques, ni pédagogiques et encore moins en terme d'espace.

Et le fait d'accueillir nos enfants dans ces conditions, la mairie à travers ses agents met en danger nos enfants de façon consciente et délibérée. Car nous avons déjà alerté la mairie sur ce sujet sans réactions efficaces de leur part.

Veuillez prendre en considération, Monsieur le Procureur, notre plainte.

La PRESIDENTE